

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

Vaud

26 juin 2019 08:03; Act: 26.06.2019 11:06

Jeune femme condamnée après un rodéo endiablé

par Christian Humbert - Une conductrice avait pris tous les risques, fin 2018, pour fuir la police. Elle vient d'écoper d'une peine négociée à l'avance.



La police avait utilisé les grands moyens pour arrêter les fuyardes. (Photo: lecteur reporter)

on off i ème le bouchon créé par la police sur l'autoroute Lausanne-Genève, en novembre 2018, n'avait pas permis de stopper une conductrice de 20 ans, qui avait poursuivi sa course folle sur la bande d'arrêt d'urgence. Le trio féminin en fuite avait été repéré alors qu'il avait crocheté au tournevis la porte d'un appartement de la banlieue lausannoise. La jeune Serbe de la communauté des gens du voyage a nié avoir voulu y perpétrer un vol: «Mes amies m'avaient dit que nous allions y passer les vacances.»

La poursuite telle qu'elle a été décrite fait froid dans le dos. La condamnée a tour à tour roulé au milieu de la route, slalomé entre les piétons, dépassé par la droite sur une route cantonale, grillé un feu et contraint les autres usagers à l'éviter. Et sur l'autoroute, toujours à fond, elle a souvent emprunté la bande d'arrêt d'urgence. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'accident.

La herse a été nécessaire

Après l'échec de son «faux bouchon», la police a sorti sa herse. La jeune femme ne s'est pas arrêtée pour autant, malgré la perte d'un pneu dans l'aventure. Quant à ses passagères, elles ont balancé des objets par les fenêtres. Celles-ci sont détenues à Zurich où elles doivent être jugées pour d'autres délits. La conductrice, au casier judiciaire vierge, a mis du temps à accepter un accord négocié par son avocate. Mardi dernier, le Tribunal de Vevey l'a simplement entériné et a condamné la jeune femme à 18 mois de prison, dont 6 mois ferme, pour ses multiples violations graves à la LCR.

Trop de préventive

La peine infligée la semaine passée à la jeune femme a été assortie d'une expulsion du pays pour cinq ans. Mais elle ne restera pas un jour de plus en cellule, puisque sa détention préventive a duré 7 mois et demi, soit un mois et demi de plus que ce à quoi elle a été condamnée. Du reste, son avocate, Me Véronique Fontana, a l'intention de demander une indemnisation de 200 francs par jour passé à tort en prison.

Plus de sujets



Les fonctionnaires vont récupérer 150 millions

Le Tribunal fédéral donne raison à la justice genevoise et tort au Conseil d'Etat, qui va devoir verser l'annuité 2016 aux fonctionnaires.



Trump fait de leur croisière de rêve un cauchemar

Les États-Unis interdisent désormais toute escale à Cuba pour les croisières au départ de leur pays. Les vacances de Lausannois ont été chamboulées.



Nouveau Jeep® Renegade

Avec navigation, capteurs de parking